



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

### 4746<sup>e</sup> séance

Mardi 29 avril 2003, à 15 h 40

New York

---

|                    |   |                       |
|--------------------|---|-----------------------|
| <i>Président :</i> | M. Aguilar Zinser . . . . .                                   | (Mexique)             |
| <i>Membres :</i>   | Allemagne . . . . .   | M. Pleuger            |
|                    | Angola . . . . .  | M. Gaspar Martins     |
|                    | Bulgarie . . . . .  | M. Raytchev           |
|                    | Cameroun . . . . .  | M. Belinga-Eboutou    |
|                    | Chili . . . . .   | M. Valdés             |
|                    | Chine . . . . .   | M. Wang Yingfan       |
|                    | Espagne . . . . .   | Mme Menéndez          |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M. Williamson         |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                                | M. Konuzin            |
|                    | France . . . . .  | M. de La Sablière     |
|                    | Guinée . . . . .  | M. Fall               |
|                    | Pakistan . . . . .  | M. Khalid             |
|                    | République arabe syrienne . . . . .                           | M. Wehbe              |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | Sir Jeremy Greenstock |

### Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 15 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Côte d'Ivoire**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et avec l'assentiment du Conseil, je considérerai que le Conseil décide d'inviter S. E. M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Ministre des affaires étrangères du Ghana, à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Ministre des affaires étrangères du Ghana.

*Sur l'invitation du Président, M. Akufo-Addo (Ghana) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et avec l'assentiment du Conseil, je considérerai que le Conseil décide d'inviter S. E. M. Mamadou Bamba, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Mamadou Bamba, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Bamba (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et avec l'assentiment du Conseil, je considérerai que le Conseil décide d'inviter S. E. M. Dubem Onyia, Ministre

d'État chargé des affaires étrangères du Nigéria, à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Dubem Onyia, Ministre d'État chargé des affaires étrangères du Nigéria.

*Sur l'invitation du Président, M. Onyia (Nigéria) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et avec l'assentiment du Conseil, je considérerai que le Conseil décide d'inviter le représentant du Sénégal, à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Fall (Sénégal) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée, S. E. M. François Lonsény Fall qui se trouve parmi nous aujourd'hui en tant que chef de la délégation guinéenne.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 25 avril 2003, qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Mohamed Ibn Chambas, soit invité à s'adresser au Conseil de sécurité le mardi 29 avril 2003, en application de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. »

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité, sous la cote S/2003/500.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39, S. E. M. Mohamed Ibn Chambas.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, M. Mohamed Ibn Chambas, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'ai le plaisir, en ma qualité de Président, de souhaiter la bienvenue aux Ministres d'État des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée et du Nigéria, qui font partie d'une mission de la CEDEAO chargée d'étudier la situation en Côte d'Ivoire avec les membres du Conseil de sécurité. La présente séance fait suite à la déclaration prononcée par le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Mohamed Ibn Chambas, à l'occasion du débat public du Conseil de sécurité qui s'est tenu le 11 avril 2003 et au cours duquel nous avons discuté des relations entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales face aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales.

Nous attendons avec intérêt le renforcement des mécanismes de coopération et de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO, leur objectif étant de lancer un processus qui conduira à une paix stable et durable en Côte d'Ivoire et de mettre en oeuvre les mesures visant à instaurer des conditions de sécurité et de stabilité dans ce pays ainsi que dans le reste de l'Afrique de l'Ouest. J'ai à présent le plaisir de souhaiter la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, à qui je donne la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : En premier lieu, je souhaite chaleureusement la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui se trouvent avec nous aujourd'hui, et je remercie la CEDEAO et la France de prendre une part active à la recherche de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire en appuyant la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis. Sur le plan

militaire, leurs activités de maintien de la paix ont été déterminantes pour éviter que les combats ne s'enveniment.

En second lieu, je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité de l'intérêt constant qu'ils portent à la crise en Côte d'Ivoire et au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix. Mon Représentant spécial, M. Albert Tevoedjré, préside actuellement le Comité de suivi qui a été créé aux termes de l'Accord de Linas-Marcoussis, et je me réjouis des progrès que le Premier Ministre Seydou Diarra a accomplis en formant le nouveau Gouvernement.

La présence d'une délégation composée de hauts représentants de la CEDEAO montre bien aujourd'hui à quel point l'Afrique de l'Ouest prend au sérieux le problème auquel nous sommes à présent confrontés, c'est-à-dire comment reconstituer les ressources financières désormais épuisées de la Force de paix de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire (ECOFORCE), afin de permettre à celle-ci de conserver son rôle essentiel dans la promotion de la paix en Côte d'Ivoire.

Dans ce contexte, il convient de saluer le concours que certains pays et institutions donateurs apportent à la CEDEAO depuis le début de son intervention en Côte d'Ivoire, notamment aux fins du déploiement de l'ECOFORCE.

En cette heure cruciale, alors que les différentes parties ivoiriennes ont enfin commencé à prendre des mesures importantes en vue d'appliquer l'Accord, la CEDEAO juge nécessaire d'accroître sensiblement les effectifs de l'ECOFORCE afin de la rendre plus efficace. Je demande instamment aux membres du Conseil de sécurité et à la communauté internationale en général de fournir sans délai à la CEDEAO les fonds supplémentaires qui seront nécessaires pour soutenir l'ECOFORCE au cours des six prochains mois.

Afin de compléter les actions de maintien de la paix lancées par la CEDEAO et par la France, j'ai recommandé la mise en place d'une petite opération des Nations Unies qui réunirait des composantes de liaison militaire, ainsi que des éléments spécialisés dans les droits de l'homme, les affaires civiles et les médias. J'espère que les membres du Conseil autoriseront sous peu cette mission afin que

l'Organisation des Nations Unies puisse renforcer son rôle dans le processus de paix ivoirien.

En conclusion, je voudrais donner aux ministres des pays membres de la CEDEAO l'assurance que l'Organisation des Nations Unies continuera de coopérer avec eux, alors que nous travaillons main dans la main pour aider le peuple ivoirien à retrouver la stabilité et la prospérité qui faisaient, par le passé, la renommée de son pays.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est S. E. M. Nana Addo-Dankwa Akufo-Addo, Ministre des affaires étrangères du Ghana et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à qui je donne la parole.

**M. Akufo-Addo** (Ghana) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici conformément à un mandat que le Conseil de médiation et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) nous a confié pour essayer de faire avancer le processus de paix en Côte d'Ivoire.

Le 7 avril, le Conseil a chargé une équipe composée des ministres des affaires étrangères de cinq pays membres de la CEDEAO – à savoir la Guinée, membre du Conseil de sécurité, le Sénégal, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana – de se rendre en Occident pour informer les Gouvernements et le Conseil de sécurité des mesures actuellement prises en vue de consolider le processus de maintien de la paix en Côte d'Ivoire et pour rechercher l'appui du Conseil à cet égard.

Le Conseil n'ignore pas que, depuis l'éclatement de la crise en Côte d'Ivoire, la CEDEAO tente activement, dans la mesure de ses moyens, de contenir et de stabiliser la situation en Côte d'Ivoire. Elle l'a principalement fait en négociant un cessez-le-feu entre les belligérants ainsi qu'en participant aux négociations relatives à la formation d'un nouveau gouvernement de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire. Ce gouvernement est maintenant en place, et les événements qui ont eu lieu depuis laissent penser à tout chacun que la Côte d'Ivoire est véritablement engagée sur la voie du retour à la normale et de la paix. Il est donc primordial que la CEDEAO appuie au maximum le nouveau Gouvernement et le processus en cours.

C'est dans ce contexte que la Commission de défense et de sécurité de la CEDEAO a décidé qu'il serait nécessaire d'élargir la force présente en Côte d'Ivoire en faisant passer son effectif de 1 200 à 3 200 soldats environ. À l'origine, la force avait pour mission principale de surveiller le cessez-le-feu. Il a maintenant été décidé que ce mandat devait être modifié de façon à inclure un certain nombre de tâches supplémentaires : premièrement, protéger le nouveau Gouvernement; deuxièmement, permettre le déploiement de patrouilles aux frontières, en particulier le long de la frontière occidentale de la Côte d'Ivoire, qui est une source de vives préoccupations; troisièmement, prendre en charge la démobilisation et le désarmement des différentes milices présentes en Côte d'Ivoire; et, enfin, instaurer les conditions qui permettront au nouveau Gouvernement de contrôler pleinement le territoire national.

De toute évidence, la redéfinition de ce mandat et l'augmentation des effectifs de la force ont des incidences financières. Malgré la volonté de la CEDEAO de trouver une solution en interne, les moyens dont la Communauté dispose ne sont pas ce qu'ils devraient être. C'est pour cette raison que le Conseil de sécurité et de médiation a décidé d'envoyer notre délégation auprès du Conseil de sécurité, aujourd'hui, ainsi que dans plusieurs capitales, et nous sommes venus devant cet organe pour rechercher un appui financier qui permettra d'élargir la force en Côte d'Ivoire.

Nous avons entamé notre voyage hier à Washington, où nous estimons avoir eu des entretiens extrêmement fructueux. Nous sommes ici aujourd'hui, puis nous irons en Europe, essentiellement à Paris, Rome, Londres, La Haye et Bruxelles, afin de plaider en faveur du financement de la force. Nous avons l'intention de conclure notre voyage à Bruxelles, le 12 mai, par une réunion de tous ceux qui se sont montrés prêts à apporter une aide – une conférence des donateurs.

Nous sommes très reconnaissants au Président et aux autres membres du Conseil de sécurité de l'occasion qui nous est donnée d'exposer notre cas et de dire une chose fondamentale : la Côte d'Ivoire est une nation extrêmement importante au sein de la région de l'Afrique de l'Ouest. Tant du point de vue économique que politique, il s'agit de l'un des États les plus importants de l'Afrique de l'Ouest. Les Ivoiriens eux-mêmes ont manifesté leur volonté de tenter de

trouver, entre eux, un compromis et un accord dans le contexte de la situation très difficile qu'ils traversent depuis six mois. Nous avons la conviction qu'il est du devoir de la Communauté – et, en fait, si je puis dire, de la communauté internationale assemblée ici au Conseil – d'appuyer le processus lancé par les Ivoiriens eux-mêmes. L'appui le plus concret qui puisse être apporté à ce processus est de faire en sorte que cette force soit opérationnelle et de créer les conditions permettant à la Côte d'Ivoire de revenir pleinement à la normale et à la paix et de pouvoir – à la fin du processus, en octobre 2005 – tenir des élections crédibles, libres et justes, ce qui serait, à notre sens, la manière la plus efficace de mettre un terme à cette crise.

Je vous remercie de la possibilité qui m'a été donnée de prendre la parole devant le Conseil.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est S. E. Mamadou Bamba, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, à qui je donne la parole.

**M. Bamba** (Côte d'Ivoire) : Le Gouvernement ivoirien, par ma voix, tient à remercier le Secrétaire général et tous les pays membres du Conseil de sécurité pour l'importante contribution qu'ils ont apportée à mon pays en vue du retour de la paix et de la stabilité.

Aujourd'hui, depuis l'adoption de l'Accord de Marcoussis, de Kléber et d'Accra, l'évolution politique générale est relativement satisfaisante. Le Gouvernement de réconciliation a été formé. Il se réunit, comme tout bon gouvernement, de façon hebdomadaire, en Conseil de gouvernement, le mardi, et en Conseil des ministres, tous les jeudis. Siégeant au sein de ce gouvernement, je puis vous dire que l'ambiance de travail est très bonne et que les ministres issus de toutes les forces politiques sont décidés à faire avancer la Côte d'Ivoire vers la paix, la sécurité et la stabilité. Les premières décisions importantes de ce gouvernement concernent essentiellement la sécurité en Côte d'Ivoire. C'est ainsi qu'il a interdit toutes les marches qui s'accompagnent de violences. Il a interdit également toutes les milices, appelées encore « comités d'autodéfense ».

Il y a eu aujourd'hui même une réunion du Conseil de gouvernement à Abidjan. Le Gouvernement a décidé l'immobilisation des hélicoptères de combat. Nous constatons sur les lignes de front que les

violations du cessez-le-feu deviennent de plus en plus rares. Le Gouvernement est en train de mettre en place des corridors de sécurité pour favoriser les échanges en Côte d'Ivoire, mais aussi entre la Côte d'Ivoire et les pays voisins. Dans ce cadre, le Ministre du commerce a déjà effectué une tournée au Niger, au Burkina Faso et au Mali pour bénéficier du soutien de ces gouvernements afin que les échanges s'établissent dans les meilleurs délais entre les différents pays. Le Gouvernement a dépêché une délégation au Burkina Faso afin que nous remettions très vite en marche le train qui relie Abidjan à Ouagadougou.

Les Ivoiriens ont conscience du poids de la Côte d'Ivoire dans la sous-région. Nous savons que les troubles en Côte d'Ivoire affectent tous les pays voisins de la sous-région. C'est pourquoi nous tenons à dire, ici solennellement, que le Gouvernement respectera tous les engagements internationaux qu'il a pris, notamment l'Accord de Marcoussis, de Kléber et d'Accra. Malgré les efforts du Gouvernement, la situation reste encore fragile. Il n'est pas facile de rétablir en très peu de temps la confiance entre des forces qui se sont combattues. Mais le Gouvernement est décidé à rendre le mouvement vers la paix irréversible et à traduire dans les faits la réconciliation entre les Ivoiriens, d'une part, et entre les Ivoiriens et les peuples des pays voisins, d'autre part.

Nos préoccupations aujourd'hui concernent la situation dans l'ouest, avec la présence des rebelles libériens et sierra-léonais. On peut aujourd'hui qu'il existe une guerre dans l'ouest du pays.

Sur le plan diplomatique, le chef de l'État ivoirien et le chef de l'État libérien se sont rencontrés il y a 48 heures à Kara, au Togo. Les deux principales décisions concernent l'interposition des forces aux frontières entre la Côte d'Ivoire et le Libéria sur 700 kilomètres. Ces forces seront composées essentiellement de forces nationales ivoiriennes, de forces libériennes, de la Force de paix de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire (ECOFORCE), mais également de forces françaises, dans le cadre de l'Opération Licorne. La seconde décision porte sur une rencontre qui doit avoir lieu aujourd'hui ou demain entre l'état-major de l'armée ivoirienne et celui de l'armée libérienne, pour examiner la mise en oeuvre de la première décision que j'ai citée.

L'autre souci majeur, en ce qui nous concerne, a trait à la circulation des armes légères dans la région. La circulation de ces armes légères constitue un facteur de d'instabilité. Ce qui nous amène à dire que ce qui arrive actuellement à la Côte d'Ivoire peut arriver à n'importe quel pays si rien n'est fait pour contrôler la circulation de ces armes légères dans la sous-région.

C'était succinctement la situation. Je voudrais dire que nous avons besoin du soutien constant du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale afin de sortir rapidement de cette situation de crise et afin que la paix et la stabilité reviennent en Côte d'Ivoire et dans la sous-région. La Côte d'Ivoire a besoin de la Force de paix de l'ECOFORCE. Nous souhaitons que l'ECOFORCE reste en Côte d'Ivoire jusqu'aux prochaines élections, en 2005. Nous souhaitons, qu'avec le soutien de la communauté internationale et en présence de l'ECOFORCE, nous puissions appliquer toutes les dispositions contenues dans l'Accord de Marcoussis dans la paix et dans la sérénité. C'est pourquoi nous souhaitons vivement que la communauté internationale accepte d'apporter sa contribution à l'ECOFORCE pour que cette force puisse jouer son rôle aux côtés des soldats français de l'Opération Licorne.

**M. Fall** (Guinée) : C'est toujours un plaisir pour moi de revenir à New York et de retrouver tous les amis autour de cette table. Vous me permettrez également de vous remercier, Monsieur le Président, pour la tenue de la présente séance avec les éminents membres du Conseil de sécurité. Nous sommes très heureux de cette échange de vues sous votre présidence. Nous connaissons et nous apprécions parfaitement votre engagement personnel en faveur du développement d'un partenariat efficace entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales.

Votre délégation a eu le mérite d'organiser le 11 avril dernier, une séance publique du Conseil de sécurité consacrée à ce thème. Nous vous en félicitons. Cette séance a eu le mérite de mettre un accent particulier sur la complémentarité du Conseil de sécurité et des organisations régionales, et sur la nécessité d'accroître la capacité d'intervention de celles-ci.

La rencontre de cet après-midi se tient dans le cadre de ce partenariat actif établi entre le Conseil de sécurité et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis quelque temps.

La CEDEAO est notre organisation sous-régionale qui a vocation à créer toutes les conditions de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest pour favoriser l'intégration de nos États.

Nous avons noté avec beaucoup d'encouragement l'adoption par le Conseil de sécurité, le 4 février dernier, de la résolution 1464 (2003), et surtout son plein soutien aux efforts déployés par la CEDEAO pour promouvoir la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire. Nul besoin d'insister sur les conséquences de la crise ivoirienne sur toute notre sous-région et surtout sur la nécessité de donner les moyens appropriés à la CEDEAO pour soutenir notre détermination à favoriser le rétablissement de la paix en Côte d'Ivoire.

La CEDEAO, comme le Conseil le sait, a déjà une certaine expérience en matière de rétablissement de la paix en Afrique de l'Ouest. Cette vocation est connue et a fait déjà ses preuves au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et aujourd'hui, nous sommes en Côte d'Ivoire. Il serait présomptueux pour nous de dire aux membres du Conseil que les opérations de maintien ou de rétablissement de la paix nécessitent des moyens logistiques et financiers importants qui ne sont malheureusement pas toujours à la portée de nos États. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, nous nous adressons aujourd'hui aux membres du Conseil, pour nous qu'il nous accompagne dans notre initiative qui s'inscrit pleinement dans son mandat. Nous ne doutons nullement de l'intérêt des membres du Conseil pour la crise ivoirienne et restons assurés de leur appui pour soutenir l'oeuvre de la CEDEAO en faveur du maintien de la paix et de la sécurité auquel le Conseil de sécurité est tant attaché.

C'est la raison fondamentale de notre présence ici aujourd'hui. Nous sommes sûrs qu'avec l'appui que le Conseil continue à accorder à notre organisation, s'il continue à se confirmer, nous sommes certains qu'avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, l'action que nous avons engagée en Côte d'Ivoire s'inscrira donc dans la logique du travail du Conseil de sécurité pour ramener la paix en Côte d'Ivoire et stabiliser l'Afrique de l'Ouest.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je tiens à dire au représentant la Guinée comme nous sommes heureux de le voir à nouveau occuper le siège de son pays à la table du Conseil.

Je donne la parole à M. Dubem Onyia, Ministre d'État chargé des affaires étrangères du Nigéria.

**M. Onyia** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer pleinement à la déclaration faite par le chef de la délégation de la Guinée, le Ministre des affaires étrangères. Il a dit tout ce qu'il y avait à dire.

Je voudrais simplement ajouter que nous devons nous unir et qu'il faut que le Conseil de sécurité prenne très au sérieux le problème de la Côte d'Ivoire. Ceci est important parce que nous ne pouvons pas rester sur la touche et regarder la situation en Côte d'Ivoire se dégrader comme en Sierra Leone avant l'intervention du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

Si nous voulons examiner les problèmes de la sous-région dans son ensemble, et y garantir la paix et la stabilité, le moment est venu d'aider la Côte d'Ivoire. Le fait de se pencher sur la situation en Côte d'Ivoire favorisera le règlement de tous les autres problèmes de la sous-région.

Je n'ai personnellement rien à ajouter à ce qu'a dit plus tôt le chef de la délégation.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Je lui donne la parole.

**M. Ibn Chambas** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, vous avez été très aimable à l'égard du Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Sous votre présidence, c'est la deuxième fois que vous avez donné à son Secrétaire exécutif la possibilité de prendre la parole devant le Conseil, et nous en sommes très reconnaissants.

Nous avons eu le privilège de prendre part à deux séances organisées par le Conseil au cours des deux derniers mois. Sous la présidence guinéenne, il y a eu une séance le 18 mars sur la prolifération des armes légères et les mercenaires en Afrique de l'Ouest. Puis, sous votre présidence, le 11 avril, le Conseil a tenu une séance sur le Conseil de sécurité et les organisations régionales face aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales.

Certains thèmes ont été communs aux débats de ces deux séances : premièrement, le lien entre l'instabilité et l'aggravation de la pauvreté;

deuxièmement, le lien entre la facilité avec laquelle on peut se procurer des armes et l'existence d'un système de violence et d'instabilité dans certaines sous-régions, notamment notre propre sous-région; et troisièmement, le lien entre une crise prolongée et l'émergence d'un réseau de mercenaires et de jeunes chômeurs prêts à se faire embaucher dans divers conflits.

Les débats du Conseil au cours de ces deux séances ont mis en lumière l'importance des organisations régionales et le rôle qu'elles peuvent jouer pour mettre fin au cycle de la violence dans leurs sous-régions, respectives et pour prendre les mesures diplomatiques et politiques nécessaires, avec l'appui, bien entendu, des pays membres des sous-régions, pour créer les conditions favorables à la paix et à la stabilité, conditions essentielles pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'émergence de gouvernements démocratiques.

La CEDEAO a relevé ce défi. Nous n'avons pas manqué de volonté politique d'agir et d'intervenir dans les conflits de la sous-région, que ce soit au Libéria, en Sierra Leone ou en Guinée-Bissau, par le passé, ou en Côte d'Ivoire maintenant.

Bien entendu, notre contrainte la plus importante a été le manque de moyens financiers, de ressources financières, pour mener nos engagements à bien. C'est encore ce qui nous limite alors que nous nous efforçons de stabiliser la Côte d'Ivoire, de normaliser la situation et de rétablir la paix et la prospérité.

Je pense qu'il incombe maintenant au Conseil d'examiner comment il peut appuyer les efforts de bonne foi déployés au niveau sous-régional pour maintenir la paix et la sécurité, comme c'est d'ailleurs sa responsabilité au premier chef. Je sais qu'au cours de ces discussions, il a été suggéré, notamment, de commencer à étudier des cas réussis de déploiement de forces à des fins de stabilisation de crises, au titre du Chapitre VIII, et de nous demander s'il ne serait pas prudent que le Conseil envisage appuyer ce genre de forces par les ressources voulues. Nous pensons que le Conseil doit encourager la CEDEAO et les autres organisations sous-régionales à garder un rôle moteur dans notre sous-région, comme nous le faisons, en l'occurrence, en Côte d'Ivoire. Il devrait de fait oeuvrer à établir, dans les relations de travail entre la CEDEAO et le Conseil, la synergie et la collaboration nécessaires au règlement de toutes ces questions ayant trait à la paix et à la sécurité.

Nous nous félicitons, à cet égard, de la visite que prévoit de faire le Conseil de sécurité dans notre sous-région pendant la présidence du Royaume-Uni et nous attendons avec intérêt de poursuivre ces discussions au cours de cette visite.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de ses aimables paroles à mon égard.

Nous avons écouté avec attention les déclarations du Secrétaire général, des Ministres ou Secrétaires d'État aux affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, du

Ghana, de la Guinée et du Nigéria, ainsi que du Secrétaire exécutif de la CEDEAO.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre en séance privée l'examen de cette question.

*La séance est levée à 16 h 25.*